



CAS N°3 : Branchement à partir d'un PBO sur façade

PRÉREQUIS

La réalisation du raccordement client dans les règles de l'art tient à la complétude d'un ordre de travail (OT) permettant l'anticipation de l'intervention et le choix des matériels adaptés à la mise en situation (voir détail page 68).

Disposer d'un bilan de la préqualification de l'intervention réalisée par l'OC (voir détail page 67)

Sur le plan technique, il est demandé de respecter le type d'ingénierie associé à la zone et à la typologie du local à raccorder :

- colonne de communication en quadrefibre = branchement en quadrefibre
- colonne de communication en monofibre = branchement en monofibre

La conformité de l'intervention réalisée dans les règles de l'art justifiée par le CRI photo (voir détail page 69).

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

RÈGLE N° 1 : on « suit » le câble client cuivre existant, sans s'accrocher dessus. Le câble cuivre, dans le futur, a vocation à être déposé. Utilisation de fixation type cheville Pontet tous les 40 à 50 cm.

RÈGLE N° 2 : on peut choisir un autre point de pénétration dans le logement après discussion avec le client, dès lors que son nouveau parcours ne porte pas atteinte à l'esthétique de la façade et ne vient pas en contradiction avec une autorisation préalablement obtenue auprès des autorités gestionnaires de l'immeuble collectif par exemple.

RÈGLE N° 3 : on ne perce pas les huisseries.

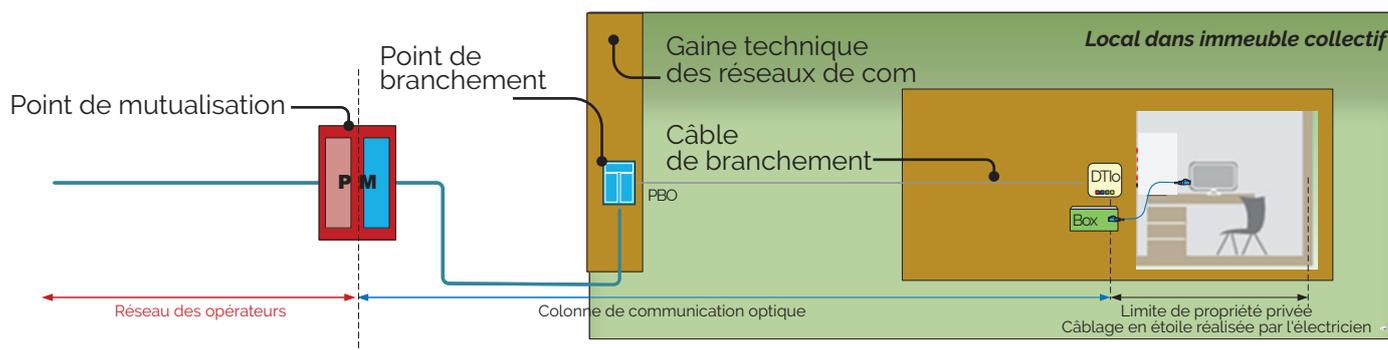
RÈGLE N° 4 : s'assurer de l'étanchéité après passage du câble posé en formant une « goutte d'eau »

RÈGLE N° 5 : dans les logements anciens où il n'existe pas de câblage résidentiel (Ethernet) et donc pas de Tableau de Communication,

Deux configurations sont alors possibles :

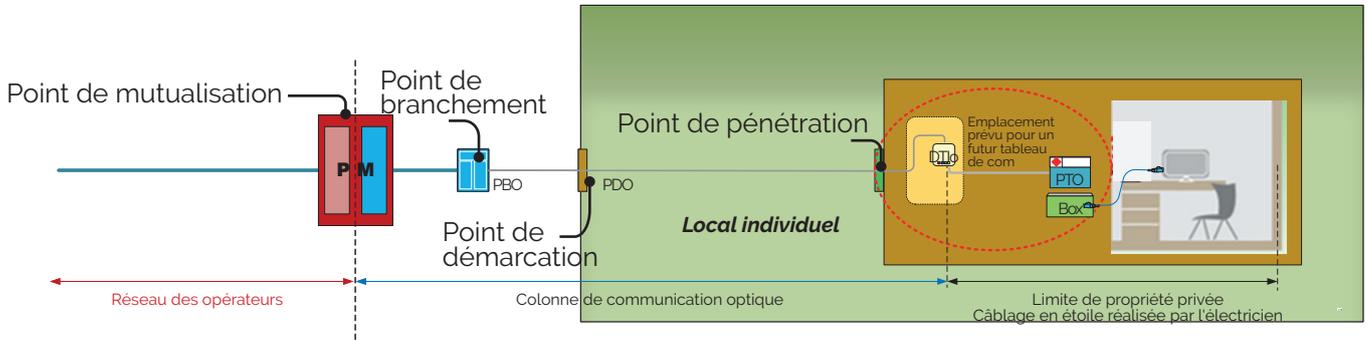
- **Configuration 1** dite « basique » les DTto et PTO sont confondus et installés près des équipements audiovisuels (voir Figure 25)

Fig. 25 | Configuration d'un raccordement direct aux équipements audiovisuels dans un local individuel



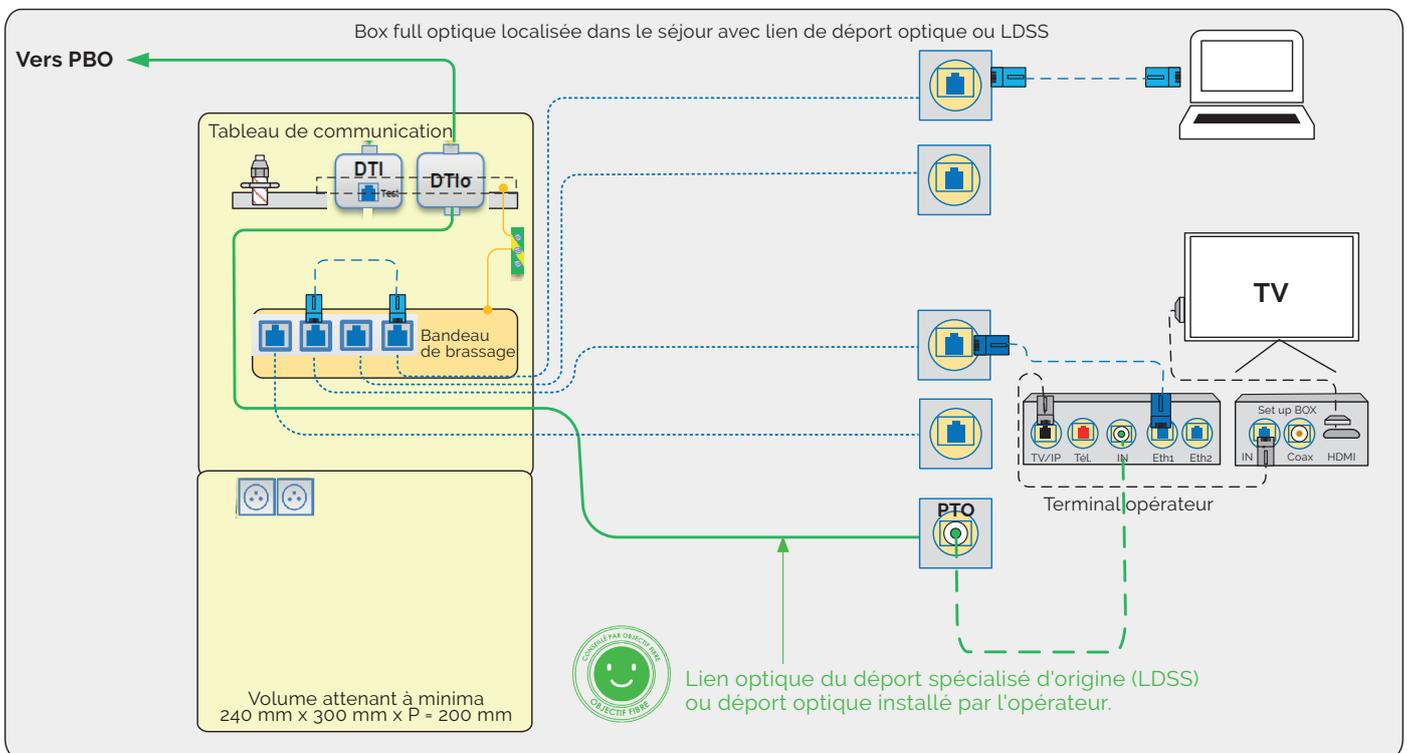
- **Configuration 2** dite « évolutive » : le DTlo est positionné à un emplacement où un futur tableau de communication pourrait être installé lors d'une rénovation (généralement à l'entrée du logement ou à la place de l'ancien TRI). La PTO est installée près des équipements audiovisuels. (Voir Figure 27).

Fig. 27 | Raccordement d'un local sans TC ou TRI avec une box déportée dans un local individuel



RÈGLE N°6 : dans les logements récents où il existe un câblage résidentiel (Ethernet) et donc un Tableau de communication, le DTlo doit être placé dans le Tableau de communication. Si la box opérateur est positionnée près des équipements audiovisuels, alors un lien (ou déport) optique est installé pour relier le DTlo à la PTO (proche de la box).

Fig. 46 | Raccordement avec cordon entre la box et la set up box



RÈGLE N°7 : refaire l'étanchéité eau/air après le passage du câble

AVERTISSEMENTS : Comme pour toute opération sur de la fibre optique, il est fortement recommandé de porter des lunettes et des gants de protection. De même, lors de la manipulation d'outils tranchants (utilisez des outils sécurisés : lame protégée ou rétractable, etc....), il est recommandé de porter une tenue adaptée.

CONFIGURATION D'UN BRANCHEMENT À PARTIR D'UN PBO SUR FAÇADE.

Ce cas de figure fréquent sur un parc immobilier de faible taille (maisons de ville accolées, centres villes historiques), ne possédant pas d'adductions souterraines, demande une mise en œuvre respectueuse de l'esthétique et des contraintes techniques imposées par les propriétaires et instances de sauvegarde du patrimoine. L'installation est déployée à proximité de celle déjà existante, en suivant au mieux son cheminement afin qu'elle profite de la servitude antérieure donnée à l'installation du cuivre.

Fig. 03 | Cas d'un raccordement où toute la colonne de communication se trouve être sur la façade



Dans le cas d'un branchement à partir d'un PBO en façade un câble intérieur/extérieur devra être utilisé. Il devra être notamment résistant aux UV et étanche. Certaines couleurs de câbles peuvent ne pas être acceptées par les propriétaires ou copropriétaires. Ainsi l'utilisation d'un câble noir (protégés UV par du noir de carbone) n'est pas toujours possible. Il existe des alternatives de couleur blanche ou ivoire protégées UV. Il faudra s'assurer que la possibilité d'une installation en façade est mentionnée sur la fiche technique du câble.